Vol. XXXVII | Saint-Boniface, Manitoba, 11 Décembre 1907. | No. 5

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
[illegible] .... 1.50 "
[illegible] .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et [illegible] seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

KUBELIK

Il serait oiseux pour nous de tenter une appréciation artistique du concert de Kubelik. A moins d'être du nombre des dieux, c'est-à-dire musicien, il faut se contenter de balbutier l'admiration sans essayer d'analyser le chef-d'œuvre qui la produit."Avec des hommes comme Isaye, Sarrasate et Jan Kubelik, disait monsieur Camille Couture, dans un quotidien de Winnipeg, l'art atteint sa perfection".On voit l'inspiration passer triomphante sur le front du virtuose ; l'oreille écoute, écoute ; la mélodie emporte alors l'imagination comme dans un rêve.

Ceci peut surtout se dire de Kubelik, dont la technique est prodigieuse. Il enlève ses morceaux avec une maitrise de toute splendeur. Ce jeu sensationnel, cette jonglerie des sons a été tout simplement éblouissante dans le sextette de St.Lubin et la Fantaisie de Paganini.

Le violonniste connaît la phrase gracieuse, douce et légère, mais là où il parait exceller, c'est dans la musique où la dextérité de l'archet doit atteindre le phénomène.

L'auditoire a salué le maître d'applaudissements et d'ovations enthousiastes.

De mademoiselle Berthe Roy, notre jeune et charmante compatriote,nous avons aussi profondément goûté le talent de pianiste. Son jeu est brillant et sûr ; il a eu au début des douceurs et des bercements de romance, puis, l'éclat et la fougue des grands mouvements Cette pluie d'harmonie, tombée des doigts de l'artiste par gouttelettes ou par orages, aurait dû faire surgir quelque part un bouquet de fleurs ! Il y a eu là une omission regrettable envers une artiste dont la grâce va de pair avec le mérite.

Dans le Monde Religieux

Sa Grandeur Mgr Langevin à prêché, dimanche, à la Cathédrale, un éloquent sermon sur l'Immaculée-Conception.

Rappelant la parole libératrice d'Assuerus à son épouse Esther, le prédicateur en tira un symbole de la situation exceptionnelle faite à Marie dans le plan divin. La race humaine, destinée d'abord à goûter perpétuellement les joies du Paradis terrestre, pécha, dans la personne d'Adam ; Dieu la marqua comme coupable et la comdamna au travail, à la douleur, à la mort.

On vit apparaître sur la terre, spectable lamentable, toutes les misères qui, depuis, font cortège à la vie.

Tout homme venant au monde porte un stigmate ; il faut l'eau du baptême pour donner l'innocence à son âme.

Seule, une femme échappa à la loi générale: Marie, la Mère de Jésus, le Rédempteur!

Par une application anticipée des mérites de Jésus-Christ mort sur la Croix, Marie fut préservée de toute tache ; elle participe donc, de façon immédiate, au rachat de l'humanité déchue. Ce fut toujours la croyance de l'Eglise que Marie était immaculée: les premiers apôtres, les Pères de l'Eglise, plus tard le Concile de Trente, énoncèrent invariablement l'opinion que la mère de Dieu était née sans la tache originelle. Pie IX, proclamant le dogme, n'a donc fait que confirmer une croyance et fortifier un amour. Cette définition du dogme en plein XIXe siècle a développé dans le monde chrétien des clartés nouvelles et un profond attachement des fidèles à l'Eglise.

Notre époque, tourmentée par l'erreur et le sophisme, avait besoin de ce grand événement et elle en tira de fortifiantes énergies pour faire face aux maux du temps.

Le même jour avait lieu au collège de St-Boniface l'admission des aspirants de la Congrégation de la Ste-Vierge.

Mgr l'Archevêque a présidé la cérémonie. Un excellent sermon de circonstance a été donné en français et en anglais par le R. P. Drummond. Un bon nombre de laiques assistaient à la cérémonie sur invitation.

La Saint-Vincent-de-Paul

Le 19 du courant, aura lieu l'encan de la St- Vincent de Paul, à St-Boniface.

Nous invitons tous nos lecteurs à participer à cette œuvre de bienfaisance.

L'hiver est arrivé ; jusqu'ici la température nous a été clémente, la maladie ne parait pas avoir élu domicile à beaucoup d'endroits. Mais pouvons-nous répondre de la continuité de cet état satisfaisant des choses ?

Mettons donc quelque chose en réserve pour secourir nos pauvres, en cas de besoin.

Ceux qui ont en partage la santé et l'activité, qui donnent le succès ; ceux qui jouissent du confort et de la douce chaleur d'un foyer agréable ont comme une dette envers les faibles et les indigents.

La St-Vincent de Paul est ici la Société qui s'occupe de distribuer nos aumônes. Faisons-les donc généreuses et abondantes.

M. Napoleon Comeault

La famille et les nombreux amis de monsieur Napoléon Comeault sont alarmés de sa disparition très énigmatique.

Il est à espérer que M. Comeault n'a pas été victime d'accident, bien que ce soit une hypothèse plausible.

Ce marchand considérable de la belle paroisse de St-Jean-Baptiste occupe depuis longtemps une place éminente dans les affaires.

Le jour de sa disparition il faisait un dépôt de $738 à la banque d'Hochelaga ; on dit qu'il lui restait en poche environ $700; ce fait peut faire craindre un assaut.

La police est sur pied pour donner à M. Comeault tout le secours dont il peut avoir besoin.

Nous offrons à Mme Comeault et à sa famille, l'assurance de notre sympathie dans leur anxiété.

Chronique de la Province

BRUXELLES

La candidature de M. D. Thérien, préfet de la municipalité de Lorne depuis deux ans n'ayant pas été opposée cette année, il est réélu par acclamation. C'est une marque de sa popularité et de la bonne gestion des affaires municipales.

A Bruxelles il y aura lutte le 17 dec. prochain. La candidature de M. A. De Pape, conseiller depuis deux ans, réélu l'an dernier par acclamation est combattue par celle de M. J. François, mais avec peu de chances pour ce dernier.

Un meeting electoral sura lieu le 15.

• • •

Le cercle dramatique *Concordia* formée au sein du Cercle Catholique, prépare pour la fin décembre une fête avec le concours de la fanfare *Union Belge* de Bruxelles.

Le Manitoba.

MERCREDI, 11 DÉCEMBRE 1907

Parlement Federal

(De notre correspondant particulier)

2 Décembre 1907

L'événement le plus saillant de la vie parlementaire depuis vendredi, c'est l'ajournement des chambres.

Le public est en train de se demander, pourquoi ces ajournements ?

D'abord, n'admet-on pas que les écoliers aient, durant chaque semaine, un jour de congé ? N'y aurait-il que cet exemple—exemple qu'on érige en principe en bien des cas—on ne voit pas pourquoi les législateurs — de grands écoliers, en fin de compte —n'auraient pas aussi leur repos hebdomadaire ? Mais, il y a plus. Les ajournements ne sont pas ce que de vains esprits pensent ! Ces congés sont employés, par beaucoup, à autre chose, qu'à se délasser ! Il y a premièrement, le travail, l'étude plus approfondie des questions publiques, auxquels un bon nombre se livre, plus assidument qu'on ne le croit parfois ; puis, il y a les combinaisons, les intrigues à ourdir ; les spécialistes en ce genre vous diront que c'est une occupation d'un mérite peu ordinaire et qui influe directement sur les affaires du pays ; c'est une partie intégrante de la vie parlementaire. Peut y croire ou s'en défier qui veut !

* * *

Entre temps, toutefois, a eu lieu le fameux *lever* annuel de Son Excellence, le gouverneur général. Il y avait foule ; c'est coutumier. Si on savait ce qu'il en coûte de frais et de soucis, ce jour-là pour *une révérence ?* N'appuyons pas là-dessus, cependant ; la vie sociale a ses exigences. C'était beau ; c'est encore de l'ordinaire ; on a beau dire tous les ans qu'on n'a jamais vu pareil spectacle auparavant, c'est de l'enthousiasme momentané ; les vieux spectateurs peuvent vous dire que c'est le cas de répéter le vieux dicton ; plus ça change, plus c'est la même chose. N'empêche que l'on a raison d'appuyer sur la beauté de la scene. Imaginez une vaste salle, brillamment éclairée, tendue de tapis et de banderolles écarlates ; en haut de la salle, un trône de même couleur, sur lequel on distingue deux personnages—leurs Excellences — en habits de cours, gracieux, recevant les hommages de leurs sujets, entourés d'officiers en uniformes tout chamarrés d'or et de décorations argentées, des notables de la nation, ministres, sénateurs, juges, députés, membres du service civil, électeurs, citoyens de tous rangs, *and last but not the least*, des dames dans leurs plus beaux atours, avec dans leur chevelure, ces diamants d'où jaillissent des étincelles, femmes élégantes, rieuses, palpitantes de plaisir, babillant et contribuant à produire ce bruissement particulier qui s'échappe de toutes les foules convoquées aux fêtes mondaines. Enfin, les lustres s'éteignent, la multitude est partie, c'est fini, il faut recommencer la vie de tous les jours. Ainsi s'évanouissent du soir au lendemain les plus belles choses du monde et l'existence elle-même. "Dieu seul est grand" s'exclamait un jour Bossuet, et c'était l'un des puissants génies dont notre planète s'enorgueillisse !

* * *

3 décembre.

Hier, tout le monde est rentré; c'était le commencement de la discution sur la réponse des chambres au message de Son Excellence ; d'une phrase on peut caractériser ce débat : critique du gouvernement par l'opposition, et critique de l'opposition par le gouvernement. Il va sans dire que chacun a raison ; chacun à son point de vue, s'entend! Les discours ont été bons. Il suffit de nommer ceux qui ont pris part au débat : tels que sir Wilfrid Laurier, M. Borden, M. Fielding, M. Foster, le plus fort *débater* de la chambre. La plupart des questions politiques actuelles ont été passées en revue : le traité de commerce avec la France, les finances du pays, la nationalisation des travaux d'utilité publique, la construction du Grand Tronc Pacifique, l'immigration, les difficultés entre japonais et canadiens, les postes, le tarif, la catastrophe du pont de Québec, et plusieurs autres questions d'une moindre importance.

L'un des incidents du débat a été le défi porté à l'hon. M. Pugsley. Celui-ci a cru qu'il pouvait, sinon porter directement une accusation contre le chef de l'opposition, du moins, insinuer qu'il était compromis par des actes de corruption. M. Pugsley parlait alors en dehors de la Chambre. Or, M. Borden, parlant de son siège en plein parlement, a mis M. Pugsley en demeure de faire faire une enquête parlementaire et complète sur les actes de corruption électorale reprochés aux deux partis. Le défi est resté sans réponse positive jusqu'à présent.

4 décembre.

Hier soir, l'un des députés de l'opposition, continuant les débats sur l'adresse en réponse au discours du trône, a proposé l'amendement suivant :

M. Cockshutt propose, comme amendement,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le gouverneur général le paragraphe suivant :--

"Nous désirons exprimer avec respect le regret que nous éprouvons de ce qu'il n'ait pas été fait mention plus ample, dans le gracieux discours de Votre Excellence, de questions affectant l'intérêt public, et que d'autres matières d'un intérêt public considérable ne s'y trouvent aucunement mentionnées.

"Nous regrettons vivement la gêne finanicère dont il est fait mention dans le gracieux discours de Votre Excellence et qui a déjà causé de graves inconvénients et des pertes à la population de ce pays. Nous déplorons sincèrement le manque de prudence ordinaire en affaires et de prévoyance de la part des aviseurs de votre Excellence, surtout leur extravagance irréfléchie et ruineuse et les taxes exorbitantes imposées au peuple dans le cours des dernières années, toutes ces choses ayant contribué pour beaucoup à cette crise financière. Nous désirons humblement attirer l'attention de Votre Excellence sur le fait que les taxes provenant des douanes et du revenu de l'intérieur, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907, représentant un total de $68,754,120, sur la base de douze mois, et que, durant le cours des cinq dernières années, la moyenne des taxes prélevées sur le peuple s'est élevée au chiffre de $57,105,177 par année; que l'écart de la balance du commerce adverse au Canada a énormément augmenté dans le cours des dernières années, et que, pour les douze mois terminés le 31 août 1907 il s'est élevé à pas moins de $121,467,844; que les dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907 se sont élevées à un chiffre qui représenterait $87,000,000 par année et que la dépense totale, durant les cinq dernières années, a ainsi atteint le chiffre alarmant de plus $383,000,000, et dépasse de $170,000,000 les dépenses de la période correspondante terminée le 30 juin 1896.

"Nous exposons respectueusement à Votre excellence que vu les considérations ci-dessus, les affaires du pays n'ont pas été conduites avec la prévoyance, le soin et la prudence raisonnable qui ont présidé à l'administration des institutions financières florissantes du Canada et que nous sommes en droit d'attendre les aviseurs de Votre Excellence.

* * *

Les résolutions suivantes seront également proposées par M McIntyre :

(Perth Sud)—Que cette chambre est d'avis qu'il serait judicieux de demander à l'honorable Sénat de se joindre à cette chambre, par voix de conférences ou d'un comité conjoint, pour prendre en considération les avantages qui résulteraient de certains changements à apporter dans la constitution du Sénat touchant les points suivants :—

1o Limite d'âge pour la mise à la retraite, et une période de service moins prolongée, pour les sénateurs futurs ;

2. L'extension à d'autres autorités que les autorités actuelles, du privilège de choisir les personnes appelées à remplir un certain nombre de vacances qui pourront se produire au Sénat ;

3. Une nouvelle répartition de quelques-unes des attributions et du travail des deux chambres ;

4. Et les propositions à faire relativement à ces points ou à d'autres changements qui seraient de nature à donner au Sénat une plus large sphère d'utilité, en même temps qu'une plus forte responsabilité envers le peuple.

M. Wilson (Lenox)—Etat indiquant les sommes totales payées, d'année en année, depuis 1892 jusqu'au 1er décembre 1907, pour chacun des items suivants :

(*a*) Appointements du Gouverneur général ;

(*b*) Frais de voyage du Gouverneur général ;

(*c*) Dépenses pour Rideau-Hall, au compte du capital ; dépenses pour Rideau-Hall, entretien ; dépenses pour terrains de Rideau-Hall, compte du capital ; dépenses pour terrains de Rideau-Hall, entretien ;

(*d*) Dépenses d'ameublement de toutes sortes pour Rideau-Hall ;

(*e*) Dépenses sous tout autre chef que ce soit, en rapport avec les fonctions officielles du Gouverneur Général ;

(*f*) Dépenses, sous tout autre chef que ce soit, en rapport avec Rideau-Hall, et les terrains de Rideau-Hall ;

(*g*) Dépense totale de toute sorte, faite annuellement depuis 1892 en rapport avec le poste officiel du Gouverneur général ;

(*h*) Dépense totale de toute sorte, faite annuellement, en rapport avec les terrains de Rideau-Hall.

Par M. *Knowls*—Que cette chambre est d'avis que vu le développement rapide du Canada-Ouest et l'inefficacité des moyens de transport, le gouvernement devrait prendre des mesures aussitôt que possible pour construire une ligne ferrée jusqu'à Fort-Churchill, sur la Baie-d'Hudson

Par l'honorable M. *Bernier* :

4 Décembre.

Le gouvernement a-t-il reçu le rapport de la personne nommée dernièrement pour faire l'exploration de la route du canal de la Baie Georgienne ?

Dans l'affirmative, quand ce rapport sera-t-il présenté au Sénat ?

* * *

Parmi les résolutions, dont avis a été donné, sont les suivantes :

Au Sénat :

Par l'honoracle M. *Davis*—que le Sénat est d'avis que, vu le rapide développement de l'ouest du Canada et l'insuffisance des facilités de transport, le gouvernement devrait prendre de promptes mesure relativement à la construction d'un chemin de fer allant à Churchill, sur la Baie-d'Hudson.

Par l'honorable M. *Comeau*—Lorsqu'un comité permanent ou un comite spécial recommande dans son rapport l'adoption d'un bill contenant une déclaration qu'un ouvrage ou une entreprise est à l'avantage général du Canada, ou à l'avantage de deux provinces du Canada ou plus, ce rapport doit faire connaître les motifs pour lesquels le comité a décidé que la déclaration doit être faite, et contenir un résumé des raisons données pour et contre la nécessité de faire cette déclaration"

La première de ces résolutions ne demande point de commentaires ; on en aperçoit, à la simple lecture, toute l'importance, surtout pour le Manitoba. La proposition de l'hon. M. Comeau est aussi pleine d'intérêt. Il s'agit des droits des provinces. Depuis quelques années l'on glisse sur la pente qui conduit à l'absorption des droits légitimes des provinces en matière de chemin de fer. On sait qu'une voie locale, entièrement située dans les limites d'une province, tombe sous la juridiction de la législature provinciale. Or, les promoteurs de ces entreprises ont pris l'habitude d'insérer, dans les chartres qui les concernent, une clause déclarant que les travaux dont on veut entreprendre la construction sont pour *l'avantage général du Canada*, ce qui donne juridiction au parlement fédéral au détriment des législatures locales. C'est pour restreindre cette coutume, qui peut devenir aisément abusive, que l'hon. sénateur acadien veut faire adopter sa résolution par le Parlement.

La chute du pont de Québec va faire également le sujet d'une sérieuse discussion. Déjà, les interpellations à ce sujet se précipitent. Les causes de cette regrettable catastrophe seront naturellement recherchées, et exposées ; mais, en plus, il y aura la question de finance qui viendra sur le tapis; outre la perte déjà subie, il faudra pourvoir au fonds destinés à la reconstruction de cet ouvrage, qui sort incontestablement des dimensions ordinaires.

* * *

Elle ne manque pas d'intérêt, non plus, l'interpellation suivante de M. Paquet, le député de l'Islet :

Etat indiquant le nombre des immigrants arrivés et établis au Canada durant les années fiscales 1905-1906 et 1906-1907, et leurs pays d'origine.

M. Paquet est un fervent de l'immigration française, dont la province de Québec veut avoir sa part.

* * *

Le creusement du canal de la Baie Georgienne ne paraît pas être sur le point de se réaliser. Le rapport des ingénieurs chargés d'explorer la route n'est pas encore prêt, et ne le sera point prochainement. Et quand il sera prêt, le gouvernement nommera une commission pour l'examiner en rapport avec les avantages commerciaux qui pourraient découler de l'ouverture de cette voie. Du moins, c'est ce que laisse entendre le récent rapport du ministre des Travaux publics Tout ceci nous mène loin du temps où nous pourrons expédier notre grain par ce canal, pourtant d'importance majeure. On regrettera plus tard ces délais, mais ce seront des regrets superflus.

Elections Municipales

VILLE DE ST-BONIFACE.

Mairie :— MM. J. A. F. Bleau, et R. H. Metcalfe.

CONSEILLERS

Quartier 1.—MM. Arthur Cusson et Edmond Nadeau.

Quartier 2.—MM. S. M. Jean, J. N. Senez et R. P. Proulx.

Quartier 3 —MM. L D Collin Charles Curtis et Jos. Clément.

Quartier 4.—MM, James Bailey et W. J. Battley.

COMMISSAIRES D'ECOLE

Quartier 1.—J. A. Marion, élu par acclamation.

Quartier 2.— M. J. A. Sénécal, élu par acclamation.

Quartier 3,—F.D. Pambrun et Philias Brault.

Quartier 4.—MM. John Donnelley et T. J. Unkauf.

Assemblee Municipale

Devant une réunion nombreuse, Son Honneur le maire Bertrand a donné, jeudi soir, dans la somptueuse salle de l'Hotel de Ville un état détaillé des finances de la ville.

Ce rapport a dû coûter un travail considérable à M Bertrand et il convient de le remercier d'avoir fourni au public des chiffres et des faits qui servent de base à la discussion.

Nous n'entrons pas dans les détails de cet exposé financier ; nous laissons aux candidats le soin de les apprécier publiquement.

Son Honneur s'est prononcé avec raison pour la ratification par les contribuables du règlement 525, lequel subira l'épreuve du scrutin le 17 du courant. Les candidats favorisent généralement la passation de ce règlement.

Le *Manitoba* pense comme les candidats sur ce sujet et encourage les électeurs à voter *oui* sur ce règlement 525

Après le discours de Son Honneur, les conseillers furent invités par M. le président Hormisdas Béliveau à adresser la parole. M. R. H. Metcalfe, conseiller sortant de charge et candidat à la mairie, offrit de se retirer de la lutte si M. Bleau voulait en faire autant et laisser élire monsieur Bertrand par acclamation.

Monsieur Bleau, invité à parler, fit d'abord clore l'assemblée convoquée par Son Honneur le Maire pour discuter le bilan de l'année 1907 et convoqua l'auditoire à une nouvelle séance immédiate. M. Hormidas Béliveau reprit le fauteuil présidentiel et Monsieur Bleau prononça ce que nous pouvons appeler son discours d'ouverture de campagne électorale. L'orateur déclara immédiatement qu'il ne pouvait être question pour lui de retraiter puisque, en lui offrant la candidature ses amis avaient exigé la promesse qu'il fit la campagne contre tout venant. M. Bleau apprit à l'auditoire que des démarches avaient été faites auprès de lui pour l'encourager à laisser le champ libre à M. Bertrand et qu'il avait part fait aux intermédiaires de sa promesse à ses amis. M. Béliveau, l'un de ces intermédiaires, confirma en tous points ce que M. Bleau avait dit et ajouta qu'il en avait agi ainsi dans l'espéran d'amener une élection par acclamation.

M. Bleau n'a pas traité à fond nos questions municipales, à cette assemblée. Il se réserva pour des réunion publiques ultérieures. Et de fait une assemblée excellente a eu lieu hier à Norwood, dans les intérêts de Monsieur Bleau. Une autre semblable aura lieu à l'Hotel-de-ville jeudi soir.

M. Bleau est activement engagé dans la lutte et il va arriver à la tête des polls avec une bonne majorité. Nous espérons que ses nombreux amis ne négligeront rien afin de rendre la victoire décisive. Le candidat est magnifique de combativité et d'endurance. Il ne peut cependant tout faire seul et nous croyons que c'est un acte de bonne politique municipale que de l'aider énergiquement dans cette campagne.

Les fetes de Quebec

Sous le titre "Honneur et Devoir" le *Pionnier* du Nominingue publiait il y a un mois, un article se rapportant à la célébration du trois-centième anniversaire de la fondation de Québec. Il protestait contre la proposition, émise par certains journaux, "d'appeler à ces fêtes des représentants *officiels* de toutes les nations, y compris ceux de la France contemporaine....

"Nous aimons à croire, ajouta-t-il, que l'expression avait débordé la pensée, et que nul n'a médité dans son cœur le funeste dessein de jeter sur ces fêtes brillantes le voile lugubre d'un tel scandale. Les intéressés feront en sorte, notre patriotisme en alerte se plaît à l'espérer, qu'une prévoyance plus discrète préside aux invitations à faire ou à ne pas faire, et que le péril soit évité de certains rapprochements qui seraient à la fois odieux et gênants. Personne, de ceux qui se "souviennent", ne voudrait, sûrement, encourir le reproche, même avec les apparences d'une fausse libéralité, d'attirer à cette haute manifestation de religion les représentants officiel d'un gouvernement maçonnique, athée, libre-penseur, qui s'acharne à ruiner tous sens religieux, à détruire tout ce qui est catholique ou simplement honnête."

Nous sommes de ceux "qui se souviennent" et qu'un tel rapprochement blesserait. Nous allons glorifier là Champlain et Mgr de Montmorency-Laval auquel on doit élever une statue à l'époque de ces fêtes ; c'est donc la France religieuse et catholique que nous allons exhalter, c'est-à-dire la victime du gouvernement français actuel. Pas n'est besoin du ricanement des bourreaux de leurs enfants quand nous rappelons les gloires de ceux qui jetèrent en Amérique la semence de notre peuple. Que le consul français au Canada assiste à ces fêtes, il semble que que c'est dans l'ordre ; mais nous admettons difficilement qu'il y ait place pour d'autre délégué de la France officielle.

Cependant, dans ces jours de joie où la pensée de nos ancêtres se reveillera plus vivace dans tous les cœurs canadiens, animant tous les discours et toutes les démonstrations, il serait étrange que le peuple dont nous sommes sortis fût le seul à voir ses délégués extraordinaires mis à l'écart. Il ne faut pas laisser vide la place que doivent remplir les représentants français. Ce qu'on évoquera durant ces jours consacrés au souvenir, ce n'est pas l'idée de la France voltairienne ou combiste, c'est la mémoire de la fille aînée de l'Eglise. Or, Dieu merci, il existe encore des représentants de cette France chrétienne que nous aimons toujours et que les canadiens-français regardent seule comme leur mère-patrie : c'est le clergé, c'est le parti catholique français. Voilà ceux qui personnifient encore pour nous la France, et ceux qu'on devrait inviter à la représenter officiellement aux fêtes de 1908. Nous ne doutons point qu'il y ait déjà une place assignée aux représentants se l'épiscopat français, tout spécialement à Mgr l'évêque de Chartres, au diocèse duquel naquit Mgr de Laval ; il ne conviendrait pas moins que les de Mun, les Piou, les hommes d'action qui relèvent si vaillamment le drapeau de la cause catholique en France aient leur place à côté des évêques qu'ils secondent. Qu'ils soient à l'honneur fait au passé qu'ils défendent, eux qui supportent si courageusement les peines que leur apporte la lourde succession de la France d'autrefois.

Un Correspondant.

Courageuse Solidarite

Un ingénieur du C. P. R. a Ottawa s'étant fait blesser à une jambe, en septembre dernier, les médecins condamnèrent le malade, sous peine d'amputation à subir l'opération de la greffe.

Quatorze compagnons de travail du malade s'offrirent courageusement à donner chacun une lanière de leur peau, pour sauver leur ami. On leur enleva donc à chacun une lisière sur le bras et Reynolds a pu recouvrir sa jambe de l'épiderme de ses généreux amis. Reynolds va revenir à la santé.

Nous signalons ce fait, bien qu'il se soit passé à des centaines de milles d'ici, chez des inconnus parceque nous trouvons que c'est un acte de beau courage. Il y a là un exemple de solidarité qui appelle des éloges.

NOTICE

WHEREAS the Trustees of the School District of Saint François de Sales number 975, have passed a By-law, authorizing the borrowing upon the credit of the School District of the sum of $1,700.00 and the issuing of Debentures therefore for the purpose of erecting a School House.

AND WHEREAS the said Trustees pursuant to the provisions of the Public School Act, have requested the Council of the Rural Municipality of Ritchot to submit the said By-Law to the Ratepayers, to be voted on in the manner provided in and by the Municipal Act, with regard to By-Laws authorizing the creation of debts ;

NOW THEREFORE take notice that by enactment of the Rural Municipality of Ritchot, the said By-law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon.

That the voting on said By-law shall take place on Saturday the 4th day of January A.D. 1908, between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day, at the School House of the said School District.

That the Secretary-Treasurer of the said Municipality of Ritchot shall be returning officer.

AND that the Secretary-Treasurer of the Municipality of Ritchot, shall at St. Norbert on the 6th day of January 1908 at the hour of nine o'clock in the forenoon sum up the number of votes given for or against the said By-law.

G. T. LANDRY,
Sec.-Treasurer,
of the Rural Municipality of Ritchot.

Cercle Sacre-Coeur

Mardi le 3 décembre, les membres du cercle Sacré-Coeur de la paroisse du même nom, donnait une jolie soirée comme couronnement à une série de parties de cartes, au profit des oeuvres paroissiales.

Un grand nombre de personnes s'y sont rendues et les grandes salles du Club étaient bien remplies. L'entrain, la gaité ordinaires des Canadiens mettait une note de cordialité entre tous.

Les membres du Cercle se distinguaient par de jolies insignes appropriées à la circonstance. Pour mieux divertir leurs visiteurs, ces messieurs avaient requis le service de l'orchestre Tramblay qui a gracieusement fourni son concours. M. Tremblay est un jeune artiste bien connu dans notre monde musical.

La soirée débuta par un morceau de musique, puis tous se mirent aux tables et s'efforcèrent à qui mieux mieux de montrer leur habileté dans l'art difficile de manier les coeurs et les piques. Cinq parties furent jouées. Pendant ce temps l'orchestre réjouissait les gagnants et consolait les perdants par les plus jolis morceaux de son répertoire. Ensuite M. le Président du Cercle remit aux dames les prix disputés pendant la série.

1er prix— Mme Duchesneau qui, ayant été la généreuse donatrice du prix céda sa place à Mme Dumoulin qui venait ensuite sur la liste. Le deuxième prix fut décerné à Mme P. L'Heureux, donateur M. le curé X. Portelance, le 3me prix donné par M. Guilbert, fut gagné par Mme Paré.

M. G. Lagouagière fut alors appelé à nous donner quelques une de ses chansons dont il possède le secret d'interprétation.

Les messieurs eurent ensuite les prix qui leur étaient alloués.

1er prix—donné par M. Gallant fut gagné par M. Hurtubise 2me prix donné par M. C. Pelissier fut gagné par A. Couture, le 3me donné par le R. P. Vézina, gagné par M. Grenon. Vinrent ensuite les prix de consolation.

M. le Président remercia l'assemblée et nous promit une autre série pour l'année nouvelle Le R. P. Portelance à son tour félicita les membres pour leur succès et dérida les plus sérieux par ses bons mots.

Le Président demanda ensuite à M. Dubuc de vouloir bien adresser la parole au nom de son père, président honoraire du cercle, absent de la soirée pour cause de santé. En quelques mots bien choisis, ce jeune monsieur développa l'idée que ces réunions de Canadiens occasionnaient des amitiés sincères et durables et retrempaient le patriotisme.

Après un délicieux gouter servi par les membres chacun s'en retourna content, fredonnant l'hymne national "O Canada" qui était le dernier numéro du programme.

OFFICIERS DU CERCLE SACRE-COEUR.

R. P Portelance, Directeur.
R. P. Vézina, Chapelain.
MM. E. Aubin, Président.
— E. Lalonde, 1er Vice-Prés
— J. A. Morissette, 2me V.-P.
— E. Bellanger, secrétaire.
— H. R. Beaudry, trésorier.

CONSEILLERS

MM. P. Poulin. MM. A. Guay.
— O. Milord — V. Rho.
— J. Dumoulin — A. Bédard
— E. Guertin —H. Maranda
— V. Guilbert

E. BELANGER,
Secrétaire.

MUNICIPALITÉ DE RITCHOT

Préfet : Edmond Champagne. Cons. Pierre Campeau ; William Wallace ; Cyrille Nollet ; Louis Vouriot.

M. PAMBRUN

Nous avons appris avec plaisir la candidature de M. F. D. Pembrun, comme commissaire d'ecole dans le quartier No. 3.

Nous espérons qu'il sera élu par une substantielle majorité.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous regrettons d'apprendre que M. H. Béliveau est retenu à sa chambre par la maladie depuis lundi.

—Les élections civiques de Winnipeg, hier, ont été un triomphe pour la politique municipale du maire Ashdown.

—Tabac Valiquette, Nos. 40, 50, 60, 80 et 100, aussi Tabac en feuille chez J. B. Leclerc, 15 Avenue Provencher.

—M. Albert Préfontaine, M.P.P. et madame Préfontaine sont partis jeudi pour la province de Québec en promenade pour quelques semaines.

—M. Emmanuel Couture et M. Frank Savoie sont arrivés de la chasse samedi dernier ; ils ont eu la bonne fortune de tuer chacun un orignal.

—Toutes nos félicitations au *Telegram* pour son numéro de vendredi dernier ; ce numéro était une revue des choses de l'Ouest : historiques et statistiques des villes, éducation, religion, industries, commerce et finances. Ces éditions spéciales de nos grands quotidiens contribuent beaucoup au développement du pays.

—Les dépêches annonçaient, hier matin, un incendie considérable à Vègreville, Alta. Pertes: $40,000. C'est la partie commerciale de cette ville naissante qui a souffert.

—Le *Telegram* de jeudi dernier publiait un portrait du prince Gustave, régent du royaume de Suède. Ce portrait était une ressemblance frappante de notre ami M. Jos Milette, autrefois de St-Boniface !

—Le secrétaire-trésorier de la ville de Saint Boniface, donne avis aux contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes, que le conseil a accordé une extension jusqu'au 28 décembre courant, pour obtenir l'escompte sur les taxes de l'année courante.

—CARTES POSTALES ILLUSTREES : Les librairies Keroack viennent de recevoir un immense choix de cartes de Noël et du Jour de l'An, dans tous les genres, & qui seront vendues à bon marché, ayant été achetées à des conditions exceptionnelles.

—Mademoiselle Laura Bastien sœur de M. le curé de Ste-Amélie, est de passage à St-Boniface, en route pour Montréal, où elle va assister à l'ordination au sous-diaconat d'un de ses frères ; elle doit aussi visiter sa famille à St. Vincent de Paul de l'Ile Jésus avant son retour.

—Les élections municipales de l'Alberta et de la Saskatchewan se font en même temps que les nôtres. Il est beau de voir l'émulation qui paraît régner dans les jeunes provinces. Les énergies sont vigoureuses dans notre beau pays de l'ouest ; l'ardeur aux affaires et l'intérêt à la chose publique s'allient très facilement

Soumissions pour Bois et Combustible

Des soumissions cachetées, adressées au Commissaire des Terres Provinciales, Winnipeg et marquées "Tender for Timber Berth No. 60" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi le 19 décembre 1907 pour le privilège d'obtenir des permis pour couper le bois et combustible sur les terres suivantes :

Toutes les sections 25, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 36 : tout le ½ NE 26, Township 9, Rang 10 Est P. M.

Chaque soumission devra être accompagné par du comptant ou un cheque accepté en faveur du Commissaire des Terres Provinciales pour le montant du bonus offert par le soumissionnaire.

Aucune soumission par le télégraphe ne sera considérée ; la plus basse ou aucune soumission nécessairement acceptée.

Les permis sur ces terres seront sujets, sous tous rapports aux règlements des coupes de bois du gouvernement et resteront en force selon le bon plaisir du Commissaire des Terres Provinciales.

Pour plus amples détails s'adresser à

L. J. HOWE,
Député du Commissaire des Terres Provinciales.

Département des Terres Provinciales, Winnipeg, 3 décembre 1907.

Soumissions pour Bois et Combustible

Des soumissions cachetées, adressées au Commissaire des Terres Provinciales, Winnipeg et marquées "Tender for Timber Berth No. 59" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi le 14 décembre 1907 pour le privilège d'obtenir des permis pour couper du bois et combustible sur les terres suivantes :

Toutes les sections 21, 22, 23, 23, 25, NE¼ 26, toutes les sections 27, 28, 33, 34, 35, 36, Township 11, Rang 10, Est P. M.

Le quart sud-Ouest 1, Township 12, Rang 10 Est, P.M.

Chaque soumission devra être accompagnée par du comptant ou un cheque accepté en faveur du Commissaire des Terres Provinciales pour le montant de bonus offert par le soumissionnaire.

Aucune soumission par le télégraphe ne sera considérée ; la plus basse ou aucune soumission nécessairement acceptée.

Les permis sur ces terres seront sujets, sous tous rapports aux règlements des coupes de bois du gouvernement et resteront en force selon le bon plaisir du Commissaire des Terres Provinciales.

Pour plus amples détails s'adresser à

L. J. HOWE,
Député du Commissaire des Terres Provinciales.

Département des Terres Provinciales Winnipeg, 3 décembre 1907.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite à la Législature de la Province du Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant Les Cisterciens Réformés, dont l'objet est de maintenir le monastère qu'ils possèdent déjà à St-Norbert, Manitoba et de maintenir d'autres monastères qu'ils pourraient ériger à l'avenir, dans la province du Manitoba.

J.-B. GAUDIN, prêtre
Supérieur

Auction sale of valuable building

Under and by virtue of the powers vested in Trustees and under authority of the Public Schools Act, there will be offered for sale at

PUBLIC AUCTION

by the undersigned on behalf of the Trustees of School District of St Boniface No. 1188 at the old Tache School in Norwood, in the Province of Manitoba at the hour of two o'clock in the afternoon on the 23rd day of december A D 1907, the frame building now occupied and known as Tache School, situate and lying on St. Joseph Street in said Norwood with also all foundation lying there under, and furnace as well as its accessories.

The above property will be sold subject to a reserve bid.

TERMS : Twenty per cent. cash at the time of Sale and balance in accordance with conditions to be made known at the time of sale.

For further particulars and conditions of sale apply to.

G. A. ROGAN,
Secretary-Treasurer of School District of St. Boniface, Number 1188.
St. Boniface, Man.

Dated at St. Boniface this 11th day of December 1907.

Vente d'Hypotheque sur proprietes de valeur, en ville

En vertu des pouvoirs renfermés dans certaines hypothèques, qui seront produites au moment de la vente, il sera offert en vente, par encan public mercredi le onzième jour de decembre, 1907, à onze heures de l'avant midi, aux salles d'encan de A. H. Pulford, 220 Rue Donald, en cette ville, par O. H. Pulford, encanteur, les propriétés suivantes :

Lot No. 1, dans la ville de Winnipeg, au Manitoba, lot quarante et un (41), excepté une bande 33 pieds de large, la plus au sud, D G S. Quatre-vingt un (81), St. James, Plan 40.

Lot No. 2, dans la Ville de St. Boniface, au Manitoba, lot 1 et 2 dans le Block six (6) D. G. S., quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 3, dans la ville de St. Boniface au Manitoba, une bande de 31 pieds et 4 pouces de large, la plus à l'Est du lot onze (11) dans le block 5, D. G. S.. quatre vingt, quatre-vingt-un (81), quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 4, dans la Ville de St. Boniface au Manitoba, une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'Est du lot 11, et une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'ouest du lot 10 dans le block 5, D. G. S., quatre-vingt (80), quatre-vingt un (81), quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Chaque lot sera vendu séparément et sujet à une offre réservée.

Les vendeurs ont reçu l'information que sur chacun de ces lots, il y a une bonne maison, moderne sous tous rapports.

Les conditions sont 10 % comptant au moment de l'achat et la balance d'après les conditions qu'on fera connaitre au moment de la vente.

Pour plus d'informations, addressez vous à,

Messrs FISHER, WILSON, BATHAM ET HAMILTON,
216 Avenue du Portage, Winnipeg.

Daté à Winnipeg, le 15 novembre, A. D 1907.

PERDUE ou volée, une belle jument noire de 3 ans, avec une tache blanche au front, une cicatrice de 2 pouces de longueur sur la pointe de la fesse droite, une longue cicatrice ayant la forme d'une croix sur le côté gauche de la tête. Hauteur, 5 pieds et 5 pouces ; Pesanteur 1200 environ, la jument est partie de Saint-Charles depuis deux mois.

Toute information sera reçue avec reconnaissance par le propriétaire : M. G. G. CARON, Saint Charles.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 28

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fût-ce notre enfant "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME EMMANUEL RAYMOND.

XXVII

Quand on en vint à parler des détails du mariage, ce fut une autre querelle. Lolita aurait désiré une petite messe bien simple, de bon matin, sans invitations, rien que des amis. Et Bernard, lui, voulait le maître autel, des tapis, des fleurs, un orchestre, la foule.

—Pourquoi tout cela ? demandait la jeune fille.

—Voyons, mademoiselle, répondait-il avec son bon sourire, vous ne voudriez pas vous marier incognito ? Est-ce que vous êtes honteuse de votre futur mari ? Pour moi je trouve que ce ne serait pas la peine d'épouser la plus jolie femme du monde pour la cacher aussi soigneusement que si elle était affreuse.

—Ah ! voilà. C'est parce que vous me trouvez jolie que vous m'aimez ; si je devenais laide ce serait fini.

—Vous ne pourrez jamais être laide, je vous en défie.

—Mais, monsieur Bernard, si je perdais mes cheveux, mes dents, ma taille......

—Vous aurez encore vos yeux, répondait il.

—C'est bien imprudent de nous marier disait-elle en riant, je crois que nous ne serons jamais d'accord.

—Jamais d'accord, mais toujours amis.

Ce mot terminait et résumait les débats Ils se trouvèrent d'accord pourtant, sur le voyage de noce, Néanmoins Lolita commença par refuser, elle ne voulait pas quitter Pepa, mais Bernard s'écria

—Comment, vous ne voulez pas venir à Séville ? Nous emmènerons Mlle Gamero qui reverra son pays natal.

—Et moi la tombe de mes parents. Ah ! Bernard, vous avez toutes les délicatesses ; on ne peut vraiment s'empêcher de vous aimer.

—Ne vous empêchez pas, je vous en prie disait l'heureux Bernard, en baisant les mains de sa chère fiancée.

Enfin, vint le jour du mariage. Lolita eut beau faire tout y fut riche et la jeune épousée eu un cadeau digne d'elle.

Au défilé de la sacristie, elle fut d'une grâce charmante qui lui conquit tous les cœurs.

Clotilde fut la première qui l'embrassa

—Ma petite sœur chérie, lui dit-elle, c'est moi que je félicite de t'avoir. Tu seras heureuse comme tu le mérites.

Puis la jeune femme s'esquiva et se fit reconduire à la maison. Elle y avait laissé son enfant à la garde de son mari et il lui tardait de les revoir. Bernard avait craint pour Emile les courants d'air de l'église, aussi l'avait-il confiné au logis.

Clotilde mit la clé dans la serrure et entra doucement. Elle s'arrêta en entendant chanter son mari. Chose étrange M. Bordier qui n'avait jamais eu de voix, en possédait une superbe depuis sa maladie.

C'est le chant du cygne disait Bernard à Lolita qui s'en émerveillait.

Clotilde écarta un peu la portière et vit son mari qui promenait l'enfant dans ses bras.

Il chantait doucement ; elle écouta :

Dors, chère petite ;
Ton calme sommeil
Des cieux qu'il habite
A l'éclat vermeil.
Ta paupière à peine
A l'aube sereine
S'ouvre, quand la mienne
Se ferme au soleil.
Mais à ton aurore
Mon déclin sourit.
Fleur, embaume encore
L'arbre qui périt.
Que Dieu qui m'enlève
A mon trop beau rêve,
Pour ma fleur achève
Les jours qu'il me prit,

De grosses larmes roulèrent des yeux de Clotilde. Elle s'appuya au mur et retint son souffle pour mieux entendre.

Du val d'espérance
Où j'irai demain,
Ta blanche innocence
Connait le chemin :
Pour aller moi-même
Pres du Dieu qui t'aime
Donne au jour suprême
Ta petite main.

Mais le bébé, comme s'il avait senti la présence de sa nourrice, ouvrit les yeux en criant.

La jeune femme essuya ses larmes, vint embrasser son mari, lui prit l'enfant, s'assit sur une chaise basse et otant les bijoux qui aurait pu la blesser elle lui donna le sein.

Emile vint se mettre en face de sa femme Il vit ses yeux rougis.

—Tu as pleuré, mon ange, dit-il : tu m'a entendu ?

Et il s'assit à coté d'elle, l'attirant dans ses bras.

Elle pencha sa tête sur l'épaule de son mari.

—Au ciel, dit-elle avec un sourire ineffable, nous serons tous réunis et pour toujours.

—Oui, mon amour, répondit Emile. Et il confondit dans un même baiser la mère et l'enfant.

Leur résignation fut admirable. Ils sentaient qu'ils avaient été trop heureux pour ce monde, et que cela ne pouvait durer.

Un soir, Emile dit à Clotilde :

—Pauvre petite, tu es bien jeune pour faire une veuve. Si tu voulais te remarier..

Elle lui mit la main sur la bouche.

—Tais-toi dit-elle, tu blasphèmes : on n'aime pas deux fois comme nous nous aimons.

—Il baisa sa main et la regarda, d'un air heureux. Quelques instants après, un nuage obscurcit son front,

—Mais, reprit-il, tu seras courageuse. Je veux que tu te consoles. Tu songeras à notre enfant.

Elle le regarda, si pâle dans sa robe de chambre flottante, avec sa longue barbe blonde et ses yeux doux, et lui répondit :

—Je ne me consolerai jamais, seulement je te promets d'être courageuse et de vivre pour notre fille.

Il déclina peu à peu, comme une lampe à laquelle il manque l'huile.

Le vœu de Clotilde fut accompli. Au moment de l'adieu suprême elle se trouva soutenue par toutes ses chères affections. Les jeunes mariés avaient abrégé leur voyage pour revenir l'entourer de leur tendresse.

Elle assista son mari jusqu'au bout. Rien ne put la décider à s'éloigner de sa chère dépouille. Ce furent ses belles mains qui lui fermèrent les yeux et qui le vêtirent pour la tombe. A l'église elle se tint auprès du cercueil. Au cimetière, quand les honneurs rendus au poète par les étrangers fut terminés et que la foule se dispersa, Clotilde vint baiser la pierre et y déposer un bouquet de fleurs qu'Emile aimait.

Puis elle rentra calme, silencieuse, soutenue par un amour plus fort que la mort. Elle prit sa fille dans ses bras et commença à vivre pour cette enfant suivant la promesse faite au bien aimé.

Celui qui souffrit peut-être le plus fut M. Fortuné ; à son chagrin se joignaient des remords, Quand Bernard avait épousé Lolita, il avait cru en être délivré, car le tort qu'il avait causé à la jeune fille en rompant son mariage avec Emile, lui semblait amplement réparé. Mais la perte de son gendre atteignait une créature mille fois plus chère ; sa fille qu'il adorait, sa fille à qui il avait toujours évité les plus légers chagrins et qui à dix-neuf ans, se trouvait plongée dans une douleur irrémédiable, dans un deuil éternel ! Puis ce jeune homme son filleul devenu son fils, qui succombait à la suite d'un duel, n'était-il pas en droit de lui reprocher sa mort ? Si Emile avait fait le mariage qu'il rêvait et auquel il n'avait renoncé qu'avec peine, sur les instances impérieuses de son parrain, se serait-il trouvé entraîné à cette existence dissipée; véritable cause de la blessure qui l'avait conduit dans la tombe ?

(A suivre).

Aux Contribuables de Quartier, No. 2

A la demande qui m'a été faite par les électeurs du quartier No. 2, j'ai consenti à me présenter comme conseiller, dans ce même quartier, aux prochaines élections municipales.

Réalisant l'importance des questions qui sont traitées au conseil-de-ville, aujourd'hui, je me rends compte de la responsabilité que j'assume.

Ce n'est pas aucun intérêt personnel qui me guide, mais bien le désir d'être utile à mes concitoyens.

Je partage les vues du maire aspirant, M. Bleau, et j'endosse son attitude.

Si je suis élu, je traiterai les différentes questions municipales en toute franchise et au meilleur de mon jugement.

C'est donc avec confiance que je vous soumets mon programme, qui, j'espère, rencontrera l'approbation de chaque contribuable qui veut et désire protéger les intérêts de notre ville.

Je suis votre tout respectueux serviteur,

J. P. PROULX.

((—PROGRAMME—))

1—La nécessité d'élire des conseillers qualifiés pour donner à la ville une honnête et efficace administration.

2—Que vu l'état des finances de la ville, seulement les travaux immédiatement nécessaires soient entrepris.

3—Que les conditions monétaires qui prévalent maintenant dans le pays, demandent la plus sage administration financière, afin de tenir au plus haut point le crédit de la ville.

4—Une politique énergique contre le gaspillage actuel ; mobilier somptueux pour l'hôtel-de-Ville, portraits des maires, etc.

5—Exécution des travaux strictement nécessaires ; mais pas avant que la ville soit muni de l'argent voulu.

6—Qu'aucun achat soit fait, ou travail entrepris, dont le paiement dépendra sur les sécurités de la ville.

7—Achat des matériaux par la ville, au plus bas prix, et aux maisons de commerce dont les membres ne sont point intéressés dans le conseil.

8—Nomination des auditeurs de profession.

9—Campagne énergique pour l'obtention de la remise gratuite des paquets par les compagnies d'express.

10—Utilisation du pouvoir de l'aqueduc pour la fabrication de l'électricité, pour l'éclairage des rues, édifices publics et autres maisons de commerce et residences privées:

11—Campagne énergique auprès de la compagnie des tramways électriques, pour l'obtention d'un meilleur service et une voix de rencontre sur l'avenue Provencher.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Hurst Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de désertion

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dessous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'octobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.
221 McDermott Ave, Winnipeg,
Avocats du Pétitionnaire.